

Date de création : 17 janvier 2023	Page 1 sur 10
UFR ODONTOLOGIE	Rédacteur : Anaïs MARCOUILLER
COMPTE-RENDU DU CONSEIL UFR PLENIER DU 17 JANVIER 2023	

Présidence de la séance : Madame Caroline BERTRAND – Doyen de l’UFR des Sciences Odontologiques

MEMBRES	Présents	Excusés	Procurations	Absents
Collège A				
Professeur Caroline BERTRAND	x			
Professeur Marie-José BOILEAU		x	Caroline BERTRAND	
Professeur Jean-Christophe FRICAIN	x			
Professeur Jean-Bruno ELLA N’GUEMA	x			
Professeur Sylvain CATROS		x	Jean-Christophe FRICAIN	
Professeur Raphaël DEVILLARD		x	Caroline BERTRAND	
Collège B				
Docteur Christophe BOU		x	Yves DELBOS	
Docteur Audrey AUSSEL	x			
Docteur Yves DELBOS	x			
Docteur Laurie FUCHS	x			
Docteur François ROUZE L’ALZIT	x			
Docteur Rawen SMIRANI	x			
Personnels BIATSS				
Aïcha MAGRET	x			
Pascal HOUSTY	x			
Etudiants				
Rachel LACOUR	x			
Vincent MALET		x	Rachel LACOUR	
Clément MARTIN		x	Rachel LACOUR	
Agathe MICHELET	x			
Paul GALVEZ		x		
Blanche MERCERAND	x			
Justin VILLEDIEU		x		
Oriane DUFAURE		x		
Tom HELLY		x		
Imad EL OUARGUI	x			

Date de création : 17 janvier 2023	Page 2 sur 10
UFR ODONTOLOGIE	Rédacteur : Anaïs MARCOUILLER
COMPTE-RENDU DU CONSEIL UFR PLENIER DU 17 JANVIER 2023	

MEMBRES	Présents	Excusés	Procurations	Absents
Personnalités extérieures				
Monsieur Didier CUGY Représentant la mairie de Bordeaux Métropole	x			
Monsieur Jacques WEMAERE Président de l'URPS	x			
Docteur Alain MANSEAU Représentant le conseil de l'ordre des chirurgiens-dentistes	x			
Monsieur Thierry THOMAS CHU de Bordeaux	x			
Madame Christine VASCHAMBRE-COUTURE Représentante du laboratoire PACEA	x			
Docteur Nathalie DELPHIN Représentante du SFCD (syndicat des femmes chirurgiens-dentistes)	x			
Docteur Eléonore TRON Représentant l'ARS Nouvelle Aquitaine		x		
Représentante du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine (en attente de désignation)		x		

08 h 30 : ouverture de la séance. Il est noté que le quorum est atteint.

Compte rendu du Conseil d'UFR du 17 janvier 2023

Point 1 : Accueil des personnalités extérieures

Madame Bertrand accueille les membres du Conseil d'UFR nouvellement élus. Elle rappelle que les élections se sont tenues le 24 novembre dernier afin d'en renouveler les membres. Un tour de table est proposé permettant à chaque nouveau membre de se présenter. Madame Bertrand indique que le CHU a nommé pour le représenter Monsieur Thierry Thomas avec pour suppléant Monsieur Thibaud Courgeon. Madame Bertrand présente également la représentante de l'ARS Nouvelle-Aquitaine le Docteur Eléonore Tron, excusée pour ce premier Conseil. Concernant le représentant du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine, nous sommes dans l'attente de sa désignation.

Point 2 : Bilan de la direction

Madame Bertrand partage un diaporama faisant état du bilan de la direction de l'UFR depuis 8 ans. Le diaporama montre l'évolution du nombre d'étudiants formés à Bordeaux : 732 étudiants de 6ème année sont sortis diplômés et 713 ont eu leur thèse depuis 2014.

Date de création : 17 janvier 2023	Page 3 sur 10
UFR ODONTOLOGIE	Rédacteur : Anaïs MARCOUILLER
COMPTE-RENDU DU CONSEIL UFR PLENIER DU 17 JANVIER 2023	

Depuis 2014, 132 étudiants ont été envoyés en stage d'un an dans les sites hospitaliers périphériques. Pour information, les 5 étudiants partis sur le site d'Angoulême se sont installés là-bas.

Point 3 : Informations générales/textes juridiques

Madame Bertrand débute les informations générales en rappelant que depuis le mois de septembre nous avons un nouveau conseiller pour l'enseignement supérieur, Monsieur Olivier Laboux conseiller santé au niveau du MESRI. Il a mis fin à ses fonctions au 31 décembre. Le nouveau conseiller est un anesthésiste réanimateur le Pr Etienne GAYAT.

Pour information, Monsieur Alexandre Fromentin président de l'UNECD est issu de la faculté de Bordeaux et le nouveau président du SNIO, Ulysse Robert-Garrousteight, interne MBD à Paris est un ancien externe issu de la faculté de Bordeaux.

En ce qui concerne la réforme du troisième cycle (R3C), la réforme ayant été compliquée à finaliser du fait d'une absence d'accord entre tous les acteurs, Monsieur Laboux s'était engagé à faire bouger les choses avant de quitter le MESRI. Il a donc souhaité mettre en place une mission flash conduite par les professeurs Marc Bolla, Agnès Bloch Zupan et le Docteur Eric Gérard. Cette mission flash doit rendre sa copie en mars prochain après avoir auditionné, les étudiants, les instances professionnelles, les chefs de services, les collèges d'enseignants, les doyens. Les doyens tiennent à l'idée d'avoir un DES court et un DES long. Depuis la fusion des statuts, recruter un MCU-PH doit se faire comme en médecine à savoir que le candidat à ce poste doit être titulaire d'un DES. L'une des voies de réforme envisagées est celle d'harmoniser nos DES avec des spécialités européennes. Le SNIO est pour, l'UNECD complètement opposée. On s'orienterait maintenant vers une chirurgie orale en 4 ans, une spécialité en ODF en 3 ou 4 ans selon la préférence des enseignants du collège ODF et une conservation de la filière MBD avec des options, également possiblement en 4 ans car la profession et les étudiants ne veulent pas des spécialités DRE, Parodontologie et Réhabilitations oro-faciales complexes telles qu'elles existent déjà au niveau européen. Ils préfèrent bénéficier de formations transversales de 6 mois (FST) avec différents items qui restent à définir. Par contre le DES d'Odontologie pédiatrique et le DES de Santé publique semblent acquis. Monsieur Ella fait remarquer qu'au CHU il y a des listes d'attente de 2 ans minimum pour la prise en charge des enfants de moins de 2 ans. Monsieur Cugy trouve dommage voire problématique de ne pas se rattacher à une harmonisation européenne. Pour lui cela semble à contretemps, mais il ne faut pas oublier qu'il y a des instances supra-nationales qui peuvent être saisies et intervenir.

Par ailleurs, madame Bertrand évoque la proposition faite par la conférence des doyens d'un DES d'odontologie générale. Ce DES se déroulerait toujours en 1 an, pour permettre le recrutement des assistants et des maîtres de conférences. La majorité des personnes consultées ne souhaite pas un rallongement de la durée des études, qui serait donc maintenue à 6 ans. En odontologie, le nombre d'internes actuellement formés est très faible en comparaison à la médecine. Les externes représentent environ 95% des chirurgiens-dentistes formés dans nos facultés. La dernière réunion qui s'est tenue à ce

COMPTE-RENDU DU CONSEIL UFR PLENIER DU 17 JANVIER 2023

sujet avec la mission flash montre une tendance à considérer cela comme un résidanat comme c'est le cas en pharmacie. Toutefois la conférence des doyens s'oppose à cette tendance. Nos étudiants soignent des patients dès la 4^e année, le souhait est que ces externes soient rémunérés comme n'importe quel interne afin de faciliter leur envoi dans tous les territoires.

Madame Bertrand informe le conseil et les étudiants que les dates de l'internat ont été fixées le mercredi 24 mai 2023 avec un séminaire de correction prévu du 5 au 9 juin.

Présentation des textes juridiques :

La responsable administrative Madame Marcouiller présente les textes juridiques récemment sortis au Journal Officiel.

- Arrêté du 26 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 23 septembre 2022 fixant les taux de la prime d'enseignement supérieur et de recherche des membres du personnel titulaire enseignant et hospitalier : Taux minimum 338€ au lieu de 238€, taux intermédiaire 677€ au lieu de 476€ et taux maximum 1015€ au lieu de 714€.
- Arrêté du 15 décembre 2022 modifiant certaines dispositions concernant les conditions de diplômes de l'arrêté du 29 décembre 2021 relatif aux conditions de mobilité exigées des candidats au concours de PU-PH des centres hospitaliers et universitaire.
- Arrêté du 20 décembre 2022 définissant la méthode d'élaboration des référentiels de certification périodique tel que prévu à l'article L.4022-8-I du code de la santé publique.

Sur ce texte concernant la certification, Monsieur Wemaere président de l'URPS explique que les professionnels vont être re-certifiés tous les 6 ans avec 4 blocs qui sont :

- Actualiser les connaissances et les compétences
- Renforcer la qualité des pratiques professionnelles
- Améliorer les relations avec leurs patients
- Mieux prendre en compte sa santé personnelle

Monsieur Wemaere indique que le décret est sorti mais rien n'est en place pour le moment. L'UFR va être sollicitée car les formations DPC et hors DPC vont entrer dans le champ de la certification.

Concernant les formations DPC, Madame Magret liste les formations prévues à l'UFR : violences faites aux femmes, cancer buccal, parodontologie, sevrage tabagique. Le dossier pour la formation sur les maîtres de stages est en cours de finalisation. Actuellement les

COMPTE-RENDU DU CONSEIL UFR PLENIER DU 17 JANVIER 2023

maîtres de stages en odontologie ne sont ni formés ni rémunérés. Les négociations pour acquérir un statut de maître de stage rémunéré sont encore en cours de discussions au sein du ministère.

Point 4 : Approbation du compte rendu du conseil d'UFR du 6 décembre 2022

Madame Bertrand soumet le projet de compte rendu du conseil d'UFR du 6 décembre 2022 aux membres du conseil qui l'approuvent. Les membres nouvellement désignés s'abstiennent, ne faisant pas partis des précédents conseils.

Point 5 : Présentation du budget

Le document projeté reprend de manière synthétique les recettes et dépenses effectuées en 2022 et le budget prévisionnel 2023. L'accent est mis sur les besoins de financements propres de la composante, la dotation du MESRI mise à disposition par l'Université de Bordeaux reste très insuffisante pour couvrir les besoins, ne serait-ce qu'en matériel pédagogique pour les enseignements pratiques.

Concernant les recettes pour l'année 2022, nous remarquons que 74 % de nos recettes proviennent de ressources propres comme la formation continue, les DU, la taxe d'apprentissage ou encore les locations de salle pour le congrès Bredent en septembre dernier. La subvention MESRI ainsi que les virements du Collège représentent 26 % des recettes sur l'année 2022.

Concernant les dépenses pour l'année 2022, il faut constater que la plus grande partie des dépenses est utilisée dans l'achat de matériels, fournitures ou services pédagogiques (64%). De plus, la part des dépenses en investissement a été plus importante que l'année précédente pour l'achat d'un Scanner de table et d'un logiciel GC, mais aussi d'un système de modélisation 4D MODJAW, qui ont été également co-financés par la plateforme Simba S au sein du Collège Santé.

Concernant le budget 2023, nous resterons très prudents sur le prévisionnel en raison de la baisse de dotation provenant du MESRI qui ne sera que de 79 158 € contre 95 751€ l'année dernière. De même concernant les dépenses sur l'année 2023, elles seront conditionnées à la reprise ou non des différentes manifestations professionnelles et des missions.

Le budget est soumis à l'approbation des membres du conseil qui l'approuvent à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL UFR PLENIER DU 17 JANVIER 2023

Point 6 : Approbation Don ODF

Madame Bertrand informe les membres du Conseil d'UFR que la Fédération Française d'Orthodontie (FFO) souhaite faire un don de 1000€ à la sous-section d'ODF pour la participation des internes de l'Université de Bordeaux pendant les 24èmes Journées de l'Orthodontie qui ont eu lieu du 11 au 13 novembre 2022. Ce don a été remis sous forme d'un chèque de 1000€ à l'ordre de l'Agent comptable de l'Université de Bordeaux.

Les membres du Conseil d'UFR approuvent ce don à l'unanimité.

Point 7 : Point sur l'antenne universitaire de Poitiers

Madame Bertrand informe les membres du conseil d'UFR qu'a été annoncé le 2 décembre 2021 par le Premier Ministre à Angoulême la création de 5 nouvelles facultés d'odontologie et deux antennes universitaires pour la rentrée 2022 : Tours, Caen, Dijon, Besançon, et Rouen. Les doyens ont été mis devant le fait accompli et jamais consultés en amont de ces décisions unilatérales.

Pour ces nouvelles facultés, ce sont des professeurs associés qui sont en charge de l'enseignement et des praticiens libéraux pour les enseignements pratiques ; certaines facultés n'ont pas encore de salles de travaux pratiques donc les étudiants vont faire les TP dans des CFA de prothésistes par exemple. A partir de 202, Amiens va ouvrir une nouvelle faculté. Les deux antennes universitaires sont Poitiers et Grenoble. Grenoble travaille actuellement pour finaliser son antenne hospitalière et poursuivra sa réflexion avec Grenoble pour en faire une antenne universitaire de Lyon à Grenoble.

Pour l'antenne universitaire de Bordeaux à Poitiers, nous sommes en avance par rapport à Lyon. A la rentrée prochaine, nous allons mettre en place une 6^{ème} année avec des enseignements universitaires à Poitiers à savoir : tous les enseignements relatifs à l'insertion professionnelle, les enseignements en cours magistral seront suivis par visioconférence. Les stages actifs pourront également se dérouler dans la Vienne. Seuls les EDs, TP et événements « festifs » (congrès de l'AAP en octobre et Forum des partenaires en juin) se dérouleront pour tous à Bordeaux. Ainsi, les étudiants issus de la faculté de Poitiers et les volontaires pour y partir seront plus engagés à trouver un logement sur place s'ils y restent toute la semaine.

L'ARS prend en charge le voyage des étudiants lorsqu'ils reviennent pour les séminaires à hauteur de 130 euros brut mensuels. Un accompagnement financier de l'URPS est proposé (75 euros par nuitée) lors des retours de l'étudiant à Bordeaux. Il existe toutefois une problématique de logement à Poitiers, qui pousse les acteurs locaux à se mobiliser pour tenter de trouver des solutions financières permettant d'aider les étudiants.

Madame Bertrand explique qu'elle a envoyé une jeune enseignante ukrainienne à Poitiers.

Date de création : 17 janvier 2023	Page 7 sur 10
UFR ODONTOLOGIE	Rédacteur : Anaïs MARCOUILLER
COMPTE-RENDU DU CONSEIL UFR PLENIER DU 17 JANVIER 2023	

Cette consœur était enseignante en odontologie pédiatrique et en ODF à Odessa. Elle a été accueillie au CHU de Poitiers pour y être attachée et reprendre son activité clinique pour le moment à titre provisoire et à temps partiel. Elle consacre l'autre partie de son temps à apprendre le français et en 1 an, ses progrès ont été considérables. Elle ne passera pas le concours au CNG cette année car elle pense ne pas suffisamment maîtriser encore la langue française. Monsieur Delbos et Madame Boileau ont accepté de lui transmettre le contenu de leurs formations et Madame Bertrand a également récemment contacté Monsieur Cyril Vidal (ancien AHU d'OCE) parti exercé à Poitiers en libéral : il réfléchit à rejoindre l'équipe enseignante au CHU pour une vacation pour l'instant.

Point 8 : ONDPS – Capacités d'accueil

Madame Bertrand présente la demande faite par l'ONDPS consistant à augmenter les effectifs en Nouvelle-Aquitaine où il faudrait former 635 étudiants sur 5 ans. Madame Bertrand dit avoir fait un peu de résistance, car il n'est pas envisageable de former plus d'étudiants alors que le nombre de fauteuils est dramatiquement bas actuellement. Suite à des discussions, le directeur général de l'ARS a indiqué être prêt à financer les 28 fauteuils supplémentaires venant s'ajouter aux 52 fauteuils déjà existants, respectant la demande formulée par Madame Bertrand. Toutefois pour accueillir ces fauteuils supplémentaires, il faut un nouveau site. L'idée qui a été retenue est de construire un nouveau bâtiment sur le site de Xavier Arnozan avec 80 fauteuils et une extension possible à 100 fauteuils plus tard.

Madame Bertrand présente ensuite les capacités d'accueil qui seront actées au 1er février 2023.

Pour la rentrée 2022-2023 : nous avons 70 étudiants à Bordeaux, 26 PASS, 3 LAS 1, 35 LAS 2 et 6 passerelles tardives. Il y a eu beaucoup de difficultés à avoir des étudiants en LAS cette année. De ce fait, une demande de réversion de 70 % des places a été faite. Nous avons reçu 5 étudiants de Polynésie, 4 de la Réunion, 18/21 étudiants de Poitiers et 4 de Limoges.

Pour la rentrée 2023-2024 : Madame Bertrand souhaite conserver les mêmes chiffres et seulement baisser les LAS 2 à 32 au lieu de 35 et augmenter les passerelles à 9.

Pour la rentrée 2024-2025 : le projet est 80 étudiants de Bordeaux, 36 PASS au lieu de 26, 36 étudiants de Poitiers au lieu des 21, 6 de Limoges, pour les autres étudiants issus de l'extérieur, les chiffres resteront à l'identique.

Madame Bertrand projette ensuite un document faisant état de l'évolution de la dotation du ministère reçue chaque année par l'UFR depuis le début de son premier mandat. A partir de 2018 avec le déménagement du bâtiment odontologie, l'UFR ne payait plus fluides donc la dotation a baissé de 50 000€.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL UFR PLENIER DU 17 JANVIER 2023

Pour cette année 2023, la dotation sera de 79 158€. Madame Bertrand soulève son inquiétude quant à la possibilité de payer pour plus d'étudiants si la dotation continue de diminuer alors que mathématiquement, si elle augmente les capacités d'accueil, cette dotation devrait en tenir compte. Comme la dotation ne suffit pas, l'UFR met en place des formations continues et des DU. Toutefois, il existe une forte concurrence du privé en matière de formation continue. Madame Bertrand indique que si la situation financière continue de se dégrader, les étudiants devront payer plus en complément de leur inscription pour éviter une dégradation de l'enseignement pratique si fondamental pour leur formation.

Monsieur Cugy explique avoir discuté avec les étudiants concernant leurs dépenses pour une année s'élevant à près de 1800 euros par an. Madame Bertrand explique que les recherches sur le coût des études ont démontré que le coût d'un étudiant pour les nouvelles facultés avait été estimé par le MESRI à 9000€ par étudiant. Les frais de fonctionnement ne sont pas pris en charge par la subvention de l'Etat. Monsieur Cugy rappelle que la mission principale des universitaires est de former les étudiants. De ce fait, la formation initiale donnée par les universités va conditionner leur comportement dans leur profession future.

Madame Bertrand explique que 35% des recettes de la formation continue sont prélevées chaque année par l'université et le collège. Depuis juillet, on nous prélève en plus 20% sur toutes les prestations de restauration.

Monsieur Cugy évoque que par rapport au coût du travail, le ministère et l'ARS devraient fournir le complément.

Madame Bertrand rappelle que l'ARS verse chaque mois 130 euros brut par étudiant qui part faire son stage clinique en périphérie, mais cette somme mériterait d'être augmentée, c'est une décision qui relève d'une politique nationale.

Point 9 : Point CHU

Monsieur Ella présente le projet du nouveau site du CHU. A ce jour le projet se fera avec quelques mois de retard probablement, mais cela avance bien. Le Secrétaire Général a pris contact avec Monsieur Thomas pour rencontrer l'AMO. C'est un projet qui coûte financièrement très cher. Le prévisionnel d'activité au sein du pôle est en cours d'étude à partir des groupes de travail qui se sont mis en place. Monsieur Ella explique qu'il faut présenter un projet médical complet reprenant l'activité elle-même (ce que nous allons produire) et l'amélioration du parcours patient (le circuit et le geste médical sur le patient lui-même). La copie doit être terminée fin février pour que nous rencontrions les instances décisionnaires et finaliser la première maquette.

Date de création : 17 janvier 2023	Page 9 sur 10
UFR ODONTOLOGIE	Rédacteur : Anaïs MARCOUILLER
COMPTE-RENDU DU CONSEIL UFR PLENIER DU 17 JANVIER 2023	

Madame Bertrand indique que le site de Pellegrin était le site privilégié, mais il fallait attendre 2033 pour l'intégrer sans certitude. C'est pour cette raison que le site de Xavier Arnozan a été choisi car il y a un gros potentiel en termes de terrain.

Monsieur Thomas indique que pour être opérationnel, il faut que le bâtiment soit prêt pour septembre 2026.

Monsieur Ella indique que si nous n'avons pas le projet médical finalisé dans les temps cela va retarder davantage. Monsieur Thomas rappelle que le CHU a reçu une injonction ferme de l'ARS avec une aide financière pour ce projet. La décision a été prise pour une construction sur le site de Xavier Arnozan. Il faut savoir toutefois qu'il existe sur le site de Xavier Arnozan des endroits boisés qui sont classés et qu'on ne peut pas toucher. L'autre élément est que l'hôpital fonctionne actuellement en financement global, mais il passera bientôt sur une nouvelle maquette économique.

Actuellement l'activité est mal saisie en termes de cotations d'actes réalisés ou la saisie est incomplète. Cependant, si l'activité n'est pas saisie avec précision, il ne nous sera pas possible de la valoriser.

Monsieur Cugy émet un point de vigilance concernant l'objectif de « zéro artificialisation des sols » qui a pour conséquence pour les territoires de devoir réduire la transformation des sols dans l'avenir. Cela va avoir comme impact des dépôts de permis de construire soumis à des dates contraintes.

Point 10 : Modification DIU Pathologies de la muqueuse orale

Monsieur Fricain présente la modification de son DIU pathologies de muqueuse orale. Ce DIU a été créé il y a un an avec l'Université de Marseille et l'Université de Paris, entièrement en distanciel avec 4 séances d'ED. Le contrôle des connaissances n'a pas été totalement respecté l'année dernière, c'est pour cette raison que Monsieur Fricain souhaite modifier pour que le contrôle des connaissances comprenne 6 modules, 6 examens notés sur 20 avec une note minimum à 10.

Madame Bertrand soumet à l'approbation des membres du conseil d'UFR la modification du DIU Pathologies de la muqueuse orale, qui l'approuvent à l'unanimité.

Questions diverses :

Madame Aussel souhaite évoquer le problème de l'inscription des étudiants au Conseil de l'Ordre. En effet, il existe un souci avec les étudiants qui ne sont souvent pas inscrits au Conseil de l'Ordre mais qui réalisent des remplacements.

Monsieur Manseau indique que les étudiants de 5ème année validée ont l'obligation de s'inscrire au conseil de l'ordre. C'est indispensable pour pouvoir poser une demande de remplacement avec une autorisation d'exercer. Cela formalise l'obtention d'un numéro

Date de création : 17 janvier 2023	Page 10 sur 10
UFR ODONTOLOGIE	Rédacteur : Anaïs MARCOUILLER
COMPTE-RENDU DU CONSEIL UFR PLENIER DU 17 JANVIER 2023	

d'identification. On a encore beaucoup d'étudiants qui ne sont pas inscrits, et qui posent des dossiers de remplacements ou pas. Certains cas sont passés en commission disciplinaire car ils étaient en exercice illégal.

La question se pose de comment faire pour que tous les étudiants s'inscrivent ?

Madame Bertrand explique que nous étions persuadés que les étudiants venaient transmettre leurs autorisations de remplacement au Conseil de l'Ordre. On pourrait peut-être rajouter un item sur la fiche de remplacement sur la nécessité de cette inscription auprès de l'Ordre.

Madame Delphin s'est posée la question de savoir si cela ne pouvait pas être une condition pour l'inscription en 6ème année ou à la filière internat ? Une solution serait peut-être de demander à ce que les étudiants fournissent la preuve de l'inscription au Conseil de l'Ordre. Monsieur Delbos propose de bloquer les résultats tant qu'ils ne sont pas inscrits.

Monsieur Manseau rappelle la procédure d'inscription auprès de l'Ordre : un dossier est à remplir avec des pièces nécessaires comme la pièce d'identité, le document de validation de 5ème année ou encore le casier judiciaire.

Madame Bertrand se demande s'il ne serait pas possible de prévoir dans les documents de l'inscription à la 6ème année, un document prouvant l'inscription au Conseil de l'Ordre. La question sera posée à la scolarité.

Monsieur Manseau explique que l'inscription au Conseil de l'Ordre est nationale, de ce fait peu importe où les étudiants s'inscrivent, ils pourront faire leurs remplacements où ils veulent.

Madame Bertrand remercie les membres du conseil pour leur présence et leur participation à ce conseil.

La séance est levée à 11h24.

Bordeaux, le 17 janvier 2023
Le Doyen de l'UFR des Sciences odontologiques
Professeur Caroline BERTRAND